



Procès verbal

Commission des Règlements Restreinte

Réunion du :	06 juin 2024
A :	Baume les Dames
Présidence :	M. CORROYER.
Présents :	MM. CRETENET. FAIVRE VUILLIN. GERALDES. HOFF. KHELIFI.
Excusé :	MM. JOURNOT. MAITRE. VANOOTEGEM. VIENOT.

. LITIGES.

LITIGE N°95 LAC REM CHAT JOUX 2 / ETALANS SAP SAONE – U15 DPTL 3 – Gr A DU 20/04/2024

Licencié sous le coup d'une suspension.

PV INTERNE

LITIGE N°110 ENVC 2 / MONTREUX CHATEAU 1 – SENIORS D4 – Gr A DU 12/05/2024

Réclamation d'après match de l'équipe de MONTREUX CHATEAU par mail officiel en date du 14 mai 2024. « Je soussigné, MOUNIC Jean Philippe, dirigeant du FC MONTREUX CHATEAU, licence n° 2547480071, demande par le présent courriel un droit à l'évocation suite à la rencontre de départemental 4, ENVC B – FCMC en date du 12/05/2023.

La présente demande concerne la participation à la rencontre d'un joueur non inscrit sur la feuille de match.

En effet, M. DJEBOURI Mouloud du club de l'ENVC, licence n° 1338800125, est entré sur la pelouse et a participé à la fin de rencontre alors qu'après vérification de la FMI celui-ci n'était pas inscrit sur la feuille de match. »

Reprend le dossier

La commission,

Attendu que la commission a décidé d'utiliser son droit à évocation (art 187 des RG de la FFF),
Attendu la réponse du club de l'ENVC au district en date du 23 mai 2024

Attendu que le club de l'ENVC reconnaît que M. DJEBOURI Mouloud a bien participé à la rencontre

Attendu que le club de l'ENVC reconnaît avoir fait une erreur en inscrivant la licence du frère de M. DJEBOURI Mouloud sur la FMI

Attendu que le capitaine de l'équipe de l'ENVC 2 a signé la FMI avant match, confirmant la composition d'équipe et les licences inscrites sur la FMI

Donne match perdu par pénalité (- 1 point) à ENVC 2 pour en donner bénéfice à MONTREUX CHATEAU (score 0 – 0)

Inflige l'amende réglementaire de 77 euros au club de l'ENVC pour match perdu par pénalité

LITIGE N°120 EXINCOURT / GRAND BESANCON – U18 EXCELLENCE DU 19/05/2024

Licencié sous le coup d'une suspension.

PV INTERNE

LITIGE N°121 MEZIRE FESCHES 2 / SELONCOURT 2 – Seniors D3 – Gr A DU 26/05/2024

Licencié sous le coup d'une suspension.

PV INTERNE

LITIGEN° 122 VAL DE LOUE 2 / AVANNE AVENEY 1 – Seniors D3 – Gr E DU 26/05/2024

Licencié sous le coup d'une suspension.

PV INTERNE

LITIGE N°123 AVANNE AVENEY 2 / MONTRAPON BESANCON 1 – Seniors D3 – Gr G DU 26/05/2024

Licencié sous le coup d'une suspension.

PV INTERNE

LITIGE N°124 VELOTTE BESANCON 4 / FONTAIN 1 – U11 Printemps Gr P du 18/05/2024

Match arrêté à la 32^{ème} minute de jeu pour cause d'orage

La commission,

Attendu que le match a été arrêté pour cause d'orage

Donne match à rejouer

Attendu la procédure mise en place par la commission développement et animation des pratiques jeunes U6 à U13, les deux clubs devront aviser le district s'ils souhaitent rejouer cette rencontre en indiquant le jour et l'horaire.

Transmet à la commission développement et animation des pratiques jeunes U6 à U13 pour information

LITIGE N°125 VELOTTE BESANCON 1 / MORTEAU MONTLEBON 1 – U11 Printemps Gr X du 18/05/2024

Match arrêté à la 29^{ème} minute de jeu pour cause d'orage

La commission,

Attendu que le match a été arrêté pour cause d'orage

Donne match à rejouer

Attendu la procédure mise en place par la commission développement et animation des pratiques jeunes U6 à U13, les deux clubs devront aviser le district s'ils souhaitent rejouer cette rencontre en indiquant le jour et l'horaire.

Transmet à la commission développement et animation des pratiques jeunes U6 à U13 pour information

LITIGE N°126 MATHAY 1 / HERIMONCOURT 1 – U13 Printemps Gr 31 du 18/05/2024

Match arrêté à la 8^{ème} minute de jeu pour cause d'orage

La commission,

Attendu que le match a été arrêté pour cause d'orage

Donne match à rejouer

Attendu la procédure mise en place par la commission développement et animation des pratiques jeunes U6 à U13, les deux clubs devront aviser le district s'ils souhaitent rejouer cette rencontre en indiquant le jour et l'horaire.

Transmet à la commission développement et animation des pratiques jeunes U6 à U13 pour information

LITIGE N°127 VELOTTE BESANCON 3 / LES SAPINS 2 – SENIORS D4 – Gr I du 26/05/2024

Match arrêté à la 50^{ème} minute de jeu, l'équipe de LES SAPINS 2 n'ayant plus que sept joueurs sur le terrain

La commission

Attendu le rapport de Monsieur l'arbitre

Attendu que l'équipe de LES SAPINS 2 a débuté la rencontre avec huit joueurs sur le terrain

Attendu qu'à la 50^{ème} minute de jeu, suite à blessure du joueur n° 5, l'équipe de LES SAPINS 2 n'avait plus que sept joueurs sur le terrain, l'arbitre a arrêté la rencontre sur le score de 13 à 0 pour VELOTTE BESANCON 3

Donne match perdu (0 point) à LES SAPINS 2 pour en donner bénéfice à MATHAY 2 (score 13 – 0)

LITIGE N°128 LURE JS HTE LIZAIN 2 / NOIDANS LES VESOUL 1 – SENIORS F D3 – Gr B du 25/05/2024

Forfait déclaré équipe LURE JS 1 en championnat R2 F – Gr A du 26/05/2024

La Commission,

Attendu que le club de LURE JS a déclaré son équipe 1 forfait en championnat R2 F groupe A le vendredi 24/05/2024

Attendu l'article 12 des règlements compétitions seniors du District DTB

Déclare LURE JS HTE LIZAIN 2 forfait contre NOIDANS LES VESOUL 1

Donne match perdu par forfait (- 1 point) à LURE JS HTE LIZAIN 2 pour en donner bénéfice NOIDANS LES VESOUL (score 0 – 3)

Inflige l'amende réglementaire de 25 euros à LURE JS pour forfait simple déclaré

LITIGE N°129 BAUME LES DAMES1 / CLERVAL ANTEUIL 1 – U15 D1 – Gr B du 25/05/2024

Match arrêté à la 63^{ème} minute de jeu, l'équipe de CLERVAL ANTEUIL 1 n'ayant plus que sept joueurs sur le terrain

La commission

Attendu le rapport de Monsieur l'arbitre

Attendu que l'équipe de CLERVAL ANTEUIL 1 a débuté la rencontre avec huit joueurs sur le terrain

Attendu qu'à la 63^{ème} minute de jeu, suite à sortie d'un joueur malade, l'équipe de CLERVAL ANTEUIL 1 n'avait plus que sept joueurs sur le terrain, l'arbitre a arrêté la rencontre sur le score de 5 à 0 pour BAUME LES DAMES 1

Donne match perdu (0 point) à CLERVAL ANTEUIL 1 pour en donner bénéfice à BAUME LES DAMES 1 (score 5 – 0)

LITIGE N°130 ENT.BELFORT OFFEMONT FUTSAL 2 / BESANCON AC 2 – SENIORS D1 FUTSAL Gr B du 22/05/2024

Réserve d'après-match de l'équipe de ENT. BELFORT OFFEMONT 2 par mail officiel en date du 29 mai 2024 « Je soussigné M. LAZZARIS Michael licence n° 260316500, responsable de l'équipe futsal de l'AS OFFEMONT BELFORT, porte réserve sur la participation du joueur de l'équipe de BESANCON ACADEMIE 2 (JOUVE Esteban 2547021248), aux motifs que : 1 / certains joueurs sont susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec une équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le jour même où le lendemain. Ce joueur a participé à la dernière rencontre de futsal ELITE R1 contre MBFC vs BESANCON ACADEMIE 1 du 11/05/2024. Je valide ma réserve. »

La commission,

Attendu que le match ENT. BELFORT OFFEMONT 2 / BESANCON AC 2 s'est joué le 22/05/2024

Attendu la réserve d'après-match de l'équipe de ENT. BELFORT OFFEMONT par mail officiel en date du 29/05/2024

Attendu les articles 186 et 187 des RG de la FFF

Dit la réserve d'après-match non recevable en la forme car hors délai

Confirme le résultat de la rencontre ENT. BELFORT OFFEMONT 2 / BESANCON AC 2 (score 4 – 9)

Débite le club de ENT. BELFORT OFFEMONT des frais de confirmation de réserve

LITIGE N°132 SAUGETTE ENTRE ROCHE 1 / DOUBS 1 – SENIORS D1 – Gr B du 01/06/2024

Réserve d'avant match de l'équipe SUAGETTE ENTRE ROCHE « Je soussigné BOUCARD ENRICK licence n°1314011792, capitaine du club ENT. S. SAUGETTE ENTREROCHEs formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du/des joueurs YANIS CARLETON, MAHAMADOU FISSOUROU, EDGAR THOMAS, DAOUDA CKEICK SOUMAHORO, ISMAEL ACHAK, SAMI MEJRI, CEDRIC PIECHOCKI, JUNIOR CARLOS MIRANDA, JORGE NEVES NUNES, SAMUEL GOMARIZ, JAWAD DRAI, LILYAN MARQUES DA ROCHA, ISUF PACARIZI, WALID KHIAR du club ES DE DOUBS, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés. Le club de DOUBS étant en deuxième année d'infraction au statut de l'arbitrage la saison dernière. Il ne bénéficie que de deux joueurs mutés cette saison pour son équipe première.»

La commission,

Attendu la réserve d'avant match du club de ESS ENTRE ROCHE formulée sur la FMI

Attendu la confirmation de réserve du club de ESS ENTRE ROCHE par mail officiel en date du 02/06/2024

Dit la réserve d'avant match recevable en la forme

Attendu le PV de la commission Statut de l'arbitrage de la Ligue Bourgogne Franche Comté en date du 15/06/2023 notifiant au club de ES DOUBS qu'ils n'ont pas à la date du 15 juin 2023, le nombre d'arbitres obligatoires et qu'ils sont passibles des sanctions prévues aux articles 46 et 47 du Statut de l'Arbitrage,

Attendu que le club de ES DOUBS est en 2^{ème} année d'infraction et est pénalisé de 4 mutations en moins

Attendu que les sanctions sportives ne s'appliquent qu'à l'équipe 1^{ère} du club de ES DOUBS

Attendu, après contrôle de la feuille de match que les joueurs ACHAK Ismaël licence n° 2544477038 et DRAI Jawad licence n° 2544388905

Attendu, après contrôle de la feuille de match que les joueurs GOMARIZ Samuel licence n° 2047110167 et KHIAR Walid licence n° 2127601329 ont une licence avec le cachet mutation hors période

Attendu que le club de ES DOUBS a inscrit 4 (quatre) joueurs avec cachet mutation sur la feuille de match.

Donne match perdu par pénalité (- 1 point) à ES DOUBS pour en donner bénéficiaire à ESS. ENTRE ROCHE (score 0 – 0)

Inflige l'amende réglementaire de 77 euros à ES DOUBS pour match perdu par pénalité

Inflige l'amende réglementaire de 100 euros (2 X 50) à ES DOUBS pour deux joueurs non qualifiés

. COURRIER DIVERS.

Pris note du courrier du club de CLERVAL ANTEUIL en date du 27 mai 2024

. RESERVES NON CONFIRMEES.

MATCHES DU 18 et 19/05/2024

FRASNE 3 / ARCHE FC 1

SENIORS D3 – Gr F

EXINCOURT 3 / CHEVREMONT 1

SENIORS D3 – Gr B

MATCHES DU 25 et 26/05/2024

LIEVREMONT ARCON 1 / BESANCON FOOTBALL 3

SENIORS D1 – Gr B

LA ROMAINE 1 / MARNAY 1

SENIORS F à 8 – Gr D

Amende réglementaire aux clubs soulignés : 23 euros.

. FORFAITS SIMPLES DECLARES.

MATCHES DU 18 et 19/05/2024

ST GILLES 1 / BART 1

SENIORS F D2 – Gr B

MONT D'USIERS 2 / DOUBS 2

SENIORS D3 – Gr F

ENT. CHAT JOUX LAC MASSIF 2 / AVANNE AVENEY 2

U18 D3 – Gr A

ASFC BELFORT 1 / GJ 4 VILLAGES 1

U18 D3 – Gr D

CLERVAL ANTEUIL 1 / THISE CHALEZEULE 1

U15 D1 – Gr B

GJ HAUT DOUBS HORLO. 3 / VALDAHON VERCEL 3

U15 Critérium – Gr B

3 CANTONS 1 / CLERVAL ANTEUIL 2

U13 Printemps – Gr 14

ENT. PIERREF. PASS. NAISEY 2 / FRAMBOUHANS 1

U13 Printemps – Gr 29

GJ BIE DU DOUBS 1 / ROUGEGOUTTE CHAUX 1

U11 Printemps – Gr 03

ENT. RCV BERCHE 1 / SOUS ROCHES 1

U11 Printemps – Gr 04

AVANNE AVENEY 2 / SAONE MAMIROLLE 3

U11 Printemps – Gr 15

GJ DOUBS CENTRE FOOT 4 / SC PLANOISE 1

U11 Printemps – Gr 16

MATCHES DU 25 et 26/05/2024

DANNEMARIE 2 / MYON CHAY INTERCOM 1

SENIORS D3 – Gr E

ARCHE FC 2 / ETALANS VERNIEFONTAINE 2

SENIORS D4 – Gr I

ST GILLES 1 / ST HIPPOLYTE 1
DYNAMO 1 / ENT. FRASNE LRV 1
VALENTIGNEY FEMININES / AVOUDREY 2
BAVILLIERS 1 / GJ MONTS VALLEES 2
AUDINCOURT 1 / BAUME LES DAMES 1
GJ 4 VILLAGES 1 / VALDOIE 1
VALDAHON VERCEL 3 / ENT.MASSIF MOUTHE 2
GRAND CHARMONT 1 / GIRO LEPUIX 2
ASM BELFORT 2 / SELONCOURT 1
GJ 4 VILLAGES 2 / LES FINS 2
ARCEY 2 / NORD TERRITOIRE 2
BESANCON SF 3 / EXINCOURT FUTSAL 2

SENIORS F D2 – Gr B
SENIORS F D3 – Gr A
SENIORS F à 8 – Gr E
U18 EXCELLENCE
U18 EXCELLENCE
U18 D3 – Gr D
U15 Critérium – Gr B
U13 Printemps – Gr 08
U13 Printemps – Gr 11
U13 Printemps – Gr 15
U13 Printemps – Gr 23
FUTSAL D1 – Gr B

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors Forfait déclaré et officialisé 35 euros.
Jeunes Forfait déclaré et officialisé 25 euros.

. FORFAITS SIMPLES DECLARES HORS DELAI.

MATCHES DU 18 et 19/05/2024

VAL DE PESMES 1 / PONTARLIER 1
ENT. CHARQUEM/ECORCES / ENT. PAYS M./MELISEY
ENT. BARECHE SAPINS / CHEVREMONT 2
AMNCE CORRE POL. / GJ GSF VAL DE CERISE
ENT. CHAT JOUX LAC MASSIF / MORTEAU MONTL. 2
LE RUSSEY 1 / BELFORT SUD 1
GJ PORTES DU HT DBS 1 / AUDINCOURT 1
THISE CHALEZEULE 2 / ENT. EMAGNY POUILLEY 1
GJ BIE DU DOUBS 1 / VELOTTE BESANCON 2
AUDINCOURT 3 / US SOCHAUX 2
FRASNE 1 / DOUBS 3
CHATENOIS LES FORGES 2 / GRAND CHARMONT 2
SOUS ROCHES / CHATENOIS LES FORGES

SENIORS D1 F
SENIORS F à 8 – Gr B
SENIORS F à 8 – Gr B
SENIORS F à 8 – Gr D
U18 D1 ELITE – Gr A
U18 D1 – Gr B
U18 D3 – Gr B
U15 D3 – Gr B
U15 D3 – Gr B
U13 Printemps – Gr 05
U13 Printemps – Gr 26
U11 Printemps – Gr 37
FOOT LOISIR – Gr B

MATCHES DU 25 et 26/05/2024

MATHAY 1 / ISLE SUR LE DOUBS 2
ASFC BELFORT 3 / EXINCOURT 3
MONTBELIARD ASC 1 / NORD TERRITOIRE 3
VILLARS S/DAMPJOUX 2 / VOUEJAUCOURT 3
SOUS ROCHES 3 / DAMBELIN 2
DELLE 1 / OFFEMONT 2
VALDOIE 1 / AUDINCOURT 3
ESSERT 1 / GRAND CHARMONT 1
FRAMBOUHANS 1 / ESS ENTRE ROCHES 3
ETUPES 2 / BRCL 2

SENIORS D2 – Gr A
SENIORS D3 – Gr B
SENIORS D4 – Gr A
SENIORS D4 – Gr C
SENIORS D4 – Gr G
U15 D3 – Gr E
U15 Critérium – Gr A
U11 Printemps – Gr 20
U11 Printemps – Gr 33
U11 Printemps – Gr 34

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors Forfait déclaré hors délai 50 euros.
Jeunes Forfait déclaré hors délai 35 euros.

. FORFAITS SIMPLES NON DECLARES.

MATCHES DU 13/05/2024

AUDINCOURT / COURCELLES LES MONTB.

FOOT LOISIR – Gr A

MATCHES DU 18 et 19/05/2024

OFFEMONT 2 / GRAND CHARMONT 1

U13 Printemps – Gr 08

NORD TERRITOIRE 2 / DELLE 1
MEZIRE FESCHES 1 / NORD TERRITOIRE 1
ROUGEGOUTTE CHAUX 3 / ASM BELFORT 4

U13 Printemps – Gr 23
U13 Printemps – Gr 25
U11 Printemps – Gr 17

MATCHES DU 25 et 26/05/2024

CHEVREMONT 2 / PLAIMBOIS MIROIR 1
HERIMONCOURT 2 / BETHONCOURT 1
SC PLANOISE 1 / ORCHAMPS BESANCON 2
BETHONCOURT 1 / MATHAY 1

SENIORS F à 8 – Gr B
U13 Printemps – Gr 17
U11 Printemps – Gr 16
U11 Printemps – Gr 19

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors Forfait non déclaré et non officialisé 100 euros.
Jeunes Forfait non déclaré et non officialisé 65 euros.

. FORFAIT GENERAL.

BELFORT SUD 1
BESANCON VELOTTE 2
CLERVAL ANTEUIL 2
DANNEMARIE 2
SR DELLE 1
NORD TERRITOIRE
GJ MONTS ET VALLEES 3
PRES DE VAUX 2
SCM VALDOIE 2
ABBEVILLERS VANDOU COURT 2

U18 D1 – Gr B
U15 D3 – Gr B
U13 Printemps – Gr 14
SENIORS D3 – Gr E
U13 Printemps – Gr 23
U13 Printemps – Gr 25
U18 D3 – Gr A
U11 Printemps – Gr 14
SENIORS D2 – Gr A
SENIORS D4 – Gr G

Amende réglementaire aux clubs :

Seniors Dpt 1, Dpt 2 et Dpt 3 : 150 euros.
Seniors Dpt 4, Dpt 1 Futsal et Séniors Féminines : 75 euros.
Seniors Féminines à 8 : 50 euros
Jeunes U15 et U18 : 75 euros.
Jeunes animations sauf U7 U9 : 50 euros.

. ABSENCE FEUILLE DE MATCH ET/OU DEFI APRES RAPPEL.

MATCHES DU 04 et 05/05/2024

Absence FMI : (rappel le 07/05 et 13/05/2024)

CLERVAL ANTEUIL 3 – VOUEAUCOURT 3
GJ L'ARCHE 1 / DOUBS SUD 1

SENIORS D4 – Gr C
U18 D2 – Gr B

Absence feuille de match et de défi : (rappel le 13/05/2024)

LES SAPINS 1 / GJ L'ARCHE
COURCELLES LES MONTB. 1 / ROUGEMONT CONCORDE

U13 – Gr 9
U13 – Gr 14

Absence feuille de défi : (rappel le 13/05/2024)

DELLE 1 / ARCEY 1
CHATENOIS LES FORGES 1 / ETUPES 1

U11 – Gr 03
U11 – Gr 17

Amende réglementaire aux clubs – Perte du match par pénalité club recevant (- 1 point) :

Absence de transmission FMI : 46 euros.
Non envoi rapport constat d'échec FMI : 30 euros.
Non transmission de la feuille de match : 46 euros.
Retard envoi feuille de match : 16 euros.
Feuille de défis absente : 10 euros.
Feuilles de plateaux absentes : 10 euros.
Feuille animation non scannée dans footclubs : 10 euros.

**Le Président,
Th. CORROYER**

**Le Secrétaire,
R. JOURNOT**

RAPPEL : Les décisions de la Commission des règlements sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188, 189, 190 et 3.4 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.